

**Extrait du registre des délibérations de la commune de
LA PRENESSAYE.**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 19H00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel THOMAS, Maire.

Etaient présents : Daniel THOMAS; Pierre-Yves MALARD; Isabelle COROUGE; Laurent LE PLÉNIER; Christian FLAGEUL; Denis BOYERE; Martial COURTEL; Alexandre GAUTIER; Marcelline LE GOFF; Christine LEGRIX; Stéphane MALESTROIT; Martine ROUZO; Loïc TRILLARD.

Etaient absents excusés: Magalie LONCLE a donné procuration à Stéphane MALESTROIT
Françoise LE FLAHEC a donné procuration à Marcelline LE GOFF

Il a été procédé à la nomination de Loïc TRILLARD, secrétaire de séance.

2018-67 TARIFS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'instaurer pour l'année 2019 les tarifs suivants:

CANTINE 2019	
Repas enfant	2.80 €
Repas adulte	6.00 €
GARDERIE 2019	
Tarif pour une heure: (divisible en 4 1/4d'heure)	0.96€
Famille nombreuse A partir du 3ème enfant	Demi-tarif

ASSAINISSEMENT 2019	
Abonnement du 01/01 au 31/12	38€
Abonnement du 01/01 au 30/06 (semestre) 01/07 au 31/12	19€
Consommation de 0 à 30 m ³	1.44€
Consommation de 31 à 100 m ³	1.08€
Consommation de 101 à 500 m ³	0.86€
Consommation + de 500 m ³	0.61€

LOTISSEMENTS	
DU CLOS LAURENT Prix du m ² /TTC	12.50€
DU CLOS LAURENT II Prix du m ² /TTC	15.00€

CAMPING (tarif par jour:) 2019	
emplacement	2.00 €
électricité	3.00 €
véhicule	1.50 €
Adulte, + de 12ans	2.50 €
Enfant - de 12 ans	1.50 €
Animal de compagnie	0.50 €

TRANSPORT SCOLAIRE Délibération (2014.62)	
1er semestre	57.50€
2ème semestre	57.50€

CIMETIERE 2019	
CONCESSION 20 ANS	
125 x 235 m (1 à 4 places)	103.00€
150 x 235 m (2 à 8 places)	155.00€
225 x 235 m (9 places maxi.)	206.00€
CONCESSION 30 ANS	
125 x 235 m (1 à 4 places)	124.00€
150 x 235 m (2 à 8 places)	185.00€
225 x 235 m (9 places maxi.)	247.00€
COLOMBARIUM	
10 ans	103.00€
20 ans	206.00€
CAVEAU COMMUNAL	
Occupation 1 mois	GRATUIT
Au-delà d'un mois : majoration de 1% par jour du tarif minimal de concession	

PHOTOCOPIES 2019		
	N & B	COULEUR
A4		
recto	0.20 €	1.00 €
Recto verso	0.30 €	2.00 €
ASSO papier fourni recto	0.02 €	/
ASSO papier fourni recto verso	0.04 €	/
ASSO papier blanc non fourni	+ 0.01 €	

A3		
recto	0.40 €	2.00€
Recto verso	0.50 €	4.00€
ASSO papier fourni recto	0.03€	/
ASSO papier fourni recto verso	0.06€	/
ASSO papier blanc non fourni	+ 0.01 €	

ECRAN + VIDEOPROJECTEUR 2019 (centre multifonctions et salle Philomène)		
	EN SALLE	HORS SALLE (vidéo uniquement)
caution	600.00€	600.00 €
location	20.00€	40.00€

TARIFS 2019 ASSEMBLÉES GALEZES uniquement (FORFAIT A LA SEMAINE)	
Centre multifonctions	1 200.00 €
Espace Philomène	200.00 €
Classes écoles	200.00 €
camping	200.00 €

REFACTURATION TRAVAUX 2019 Mise à disposition de main d'œuvre communal	
Tracteur + main d'œuvre	50 € TTC de l'heure pour 1 employé
Main d'œuvre	30 € TTC de l'heure

PARTICULIER DE LA COMMUNE 2019	CENTRE MULTIFONCTIONS			SALLE PHILOMENE
	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	DEUX SALLES	
Réunion	50.00€	20.00€	70.00€	30.00 €
Aménagement salle (cérémonie)	50.00 € (+chauffage)			
Vin d'honneur, bal, loto, théâtre, divers...	100.00€	40.00€	140.00€	60.00 € Vin d'honneur uniquement
Buffet	150.00€		230.00€	130.00 €
		80.00€		
Repas	200.00€	impossible	250.00€	
	Forfait majoration 2 salles	50.00€		
FORFAIT SEMAINE	1 200.00 €			200.00 €
Retour	Majoré pour deux jours Salle + chauffage		30 %	
Chauffage par jour Du 01/11 au 31/03 <i>Systematiquement inclus</i> <i>+ si utilisation hors période</i>	59.00€	15.00€	65.00€	32.00 € <i>Facturation double si « pas éteint »</i>
CAUTION AVEC SONO (et/ou micros/vidéo°)	600.00 € 1 000.00 €			
HORS COMMUNE Personne ne payant pas de taxe d'habitation	MAJORATION DE 20% (hors chauffage)			
ASSOCIATION COMMUNALE	Pour un repas, seul le forfait de la grande salle multifonctions est dû. Les deux premières locations de l'année seront facturées ½ tarif (hors chauffage) quelque soit la salle, cet avantage ne se cumule pas.			
GRATUITÉ SALLES ET CHAUFFAGE	Galettes des rois; gymnastique du club de l'amitié; Carnaval; fête de la musique ; pot de rentrée scolaire; Assemblées Générales; Téléthon; Arbre de Noël de l'école; répétition de théâtre; comice agricole; rassemblement cantonal FNACA; manifestations municipales et réunions élections. Réunions du club de l'Amitié un jeudi sur deux (chauffage payant petite salle)			

Pour les personnes de la commune, une attestation sur l'honneur sera demandée, attestant que l'événement objet de la location les concerne personnellement et non un membre de la famille (ou ami) non résident sur la commune.

La personne ayant réservé une salle se doit de reprendre contact avec la mairie le 1^{er} jour ouvré entre 10 heures et midi après la location pour faire un constat sur l'état de propreté de la salle.

Le nettoyage éventuel sera facturé 30 € de l'heure. (à partir du 1^{er} décembre 2011)

ANNULATION DES LOCATIONS DE SALLE: Toute personne ayant réservé une salle et demandant l'annulation devra :(sauf cas de force majeure : décès, annulation de mariage, hospitalisation, ...)

- moins de un mois ou égale à un mois: Régler la location en totalité (sans chauffage)
- un mois et un jour jusqu'à trois mois inclus: Régler la moitié de la location prévue
- Rien au -delà de trois mois

DESIGNATION	REPLACEMENT CASSE 2019
Assiette creuses	4.00 €
Assiette plate	4.00 €
Assiette à dessert	4.00 €
Verre à eau	4.00 €
Verre à vin	4.00 €
Verre à bar	1.00 €
Flûte	4.00 €
Tasse	3.00 €
Sous-tasse	2.00 €
Pot 1 litre	17.00 €
couteau	3.00 €
fourchette	2.00 €
Grande cuillère	2.00 €
Petite cuillère	1.00 €
plateau	5.00 €
Corbeille à pain	5.00 €
Cafetière 100 tasses	300.00€
ravier	2.00€
soupière	15.00€
légumier	10.00€
Plat long	18.00€
Plat creux	19.00€
Plat gastronome	55.00€
louche	10.00€
Bac à verres / tasses	10.00€
Bac à flûtes	10.00€
balai	10.00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19/12/2018

Et de l'affichage le 17/12/2018

Le Maire,

